



## Recensement de la population 2024



Dès le mois de janvier 2024, la commune de Marsat réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins, y répondre et ainsi développer de petits et grands projets. L'ensemble des logements et des habitants seront donc recensés à partir du 18 janvier 2024.

### Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information en mains propres ou dans votre boîte aux lettres. Vous devrez suivre simplement les instructions qui y seront indiquées pour vous faire recenser. **Ce document est indispensable, gardez-le bien précieusement.**

Vous pouvez vous faire recenser en ligne : cette démarche est plus simple et plus rapide pour vous mais aussi plus économique pour la commune (moins de formulaires imprimés et démarche plus responsable pour l'environnement). Le lien sera le suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront être remis par l'agent recenseur.

### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, les logements...

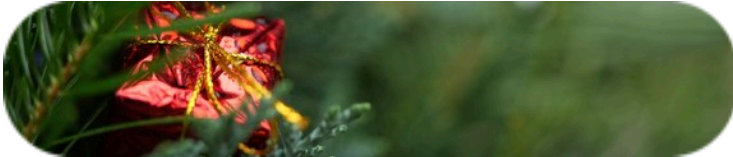
#### Les résultats du recensement sont essentiels et permettent :

1. de déterminer la participation de l'Etat au budget de notre commune. Le critère du nombre d'habitant est un critère essentiel pour le calcul de cette participation. Le nombre d'habitant est encore essentiel pour l'application de certaines règles d'attribution de subvention d'investissement...
2. de définir le nombre d'élus au conseil municipal, de déterminer le mode de scrutin...
3. d'identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs.

**Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire.**  
**Votre participation est essentielle !**

Comme chaque année, le CCAS (avec le CMJ) prépare et distribue aux marsadaires de plus de 75 ans un colis de fin d'année accompagnés des dessins des enfants de l'école.

La volonté de la commune étant de privilégier le commerce de proximité, tous les produits de ces colis proviennent d'artisans, de producteurs et de commerçants du Puy de Dôme (chocolats, biscuits, miel, terrine, vin...).



## Travaux

La salle polyvalente Jacques Prévert va être en travaux et sera donc inaccessible aux publics et associations pendant plusieurs mois en 2024 (à partir de janvier).

## 3C

Le Conseil Consultatif Communal (3C) s'est réuni le 11 décembre 2024 pour une présentation des phases d'avancée pour le projet École. Une réunion du Comité de Pilotage a également eu lieu le 7 décembre.

Une information spécifique sera diffusée à l'ensemble des habitants dans les prochaines semaines. Dans cette attente, vous pouvez retrouver le Compte-rendu de la réunion sur le site de Marsat, rubrique 3C.



Pour éviter les nuisances sonores, il est rappelé que l'utilisation de l'avertisseur sonore en agglomération est **interdit, notamment pour signaler votre présence à l'approche d'un virage sans visibilité.**

**Vous pouvez cependant l'utiliser en cas de danger immédiat.** Par exemple, quand un autre usager de la route ne vous a pas vu et qu'il y a un risque immédiat de collision.

L'usage abusif de l'avertisseur sonore est sanctionné par une amende forfaitaire de 35 € pouvant aller jusqu'à 150 €.

## LES RENDEZ-VOUS DE MARSAT EN 2024

(Manifestations organisées ou en partenariat avec la commune dont les dates sont connues à ce jour. Les dates des manifestations des associations vous seront communiquées sur le site et dans les prochaines lettres communales)

**Vendredi 22 décembre 2023**

(Commission culturelle, SAM et Comité des Fêtes)  
**Spectacle " Le Cirque de Rosie" à 17h00**  
Salle Jacques Prévert et **Noël au château à 18h00**

**Vendredi 12 janvier 2024 à 18 heures**  
Vœux de Madame la Maire à tous les Marsadaires

**Dimanche 3 mars 2024**  
Marsat Propre

**Vendredis 7, 21 et 28 juin 2024**  
Les Rendez-vous musicaux de l'été

**Samedi 24 et dimanche 25 août 2024**  
Festival Ça Bouge à Marsat

**Début Septembre 2024**  
Forum des Associations

**Dimanche 22 septembre 2024**  
Après-midi Musique et Poésie en partenariat avec La Puce à l'Oreille dans le cadre des journées du Patrimoine

**Décembre 2024**  
Spectacle de Noël

**Cérémonies :**

**19 mars 2024 :** Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

**8 mai 2024 :** Commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de ses combattants

**18 juin 2024 :** Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940

**14 juillet 2024 :** Fête nationale

**11 novembre 2024 :** journée nationale de commémoration de la victoire et de la paix, hommage à tous les « Morts pour la France »

*Bonnes fêtes à  
toutes et à tous !*